



Lettre d'information
du **SAGE Creuse**

SOMMAIRE

L'étude HMUC sur
le SAGE Creuse :
Déroulement de
l'étude et principaux
résultats

Validation de
l'étude HMUC et son
intégration dans le
SAGE Creuse

Scénario tendanciel

Les démarches
quantitatives
engagées sur le
territoire

Actualités du bassin

Édito



2023 est à nouveau une année atypique pour le bassin de la Creuse. Après une recharge hivernale particulièrement faible et tardive, le territoire a connu un été contrasté entre l'amont et l'aval du bassin. L'ensemble du territoire a en revanche subi un automne anormalement sec et chaud qui a affecté la ressource en eau et les milieux aquatiques. Cette situation justifie d'autant plus un fort besoin d'anticipation pour améliorer la résilience de notre bassin versant.

Dans ce contexte, la gestion quantitative a été un sujet central abordé par la commission locale de l'eau (CLE) cette année. L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat, initiée en 2020, a en effet été validée le 26 mai dernier après un travail approfondi et complexe, particulièrement exigeant et qui a bénéficié d'une concertation continue. Cette étude structurante pour le SAGE Creuse, a permis d'objectiver la situation entre les capacités réelles du territoire à fournir de l'eau et les prélèvements actuellement effectués. Sur la base de ce travail, la CLE a validé des volumes prélevables mensuels, répartis entre les différents usagers. Je tiens à cet égard à souligner le sens de la responsabilité des membres de la CLE qui, pour une nette majorité d'entre eux, ont soutenu l'étude et ont plébiscité le passage à l'action dès à présent en mettant en place une gestion quantitative ambitieuse.

En parallèle de cette étude, et dans un même souhait d'objectivation, l'élaboration du SAGE se poursuit avec un exercice de projection consistant à établir les tendances d'évolution du bassin à l'horizon 2030/2050. Un document de scénario tendanciel a ainsi récemment été produit et est en cours de concertation afin d'être complété et amendé par les acteurs du territoire. Les changements qui s'opèrent auront potentiellement un impact fort sur l'ensemble du bassin de la Creuse : dès lors, il est essentiel de les identifier et de les anticiper au mieux afin de s'y préparer collectivement.

C'est avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance de toute l'actualité du SAGE Creuse dans ce 6ème numéro de la lettre d'information.

Jérémie GODET
Le Président de la CLE
du SAGE Creuse



L'ÉTUDE HMUC SUR LE SAGE CREUSE : DÉROULEMENT

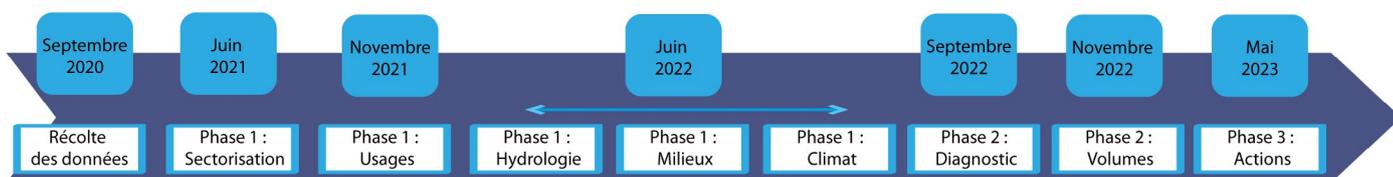
Qu'est-ce que l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) Creuse ?

L'étude «Hydrologie, Milieux, Usages, Climat» (HMUC) Creuse, menée de septembre 2020 à mai 2023, vise à améliorer la connaissance et la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de la Creuse. Elle se base sur le traitement des données existantes, des relevés de terrain et des modélisations hydrologiques, analysant mois par mois les prélèvements et la capacité des milieux. Sur cette base, la finalité de l'étude est de définir des volumes prélevables par catégories d'usagers respectant le fonctionnement des cours d'eau. De plus, un ajustement

des niveaux de débits de crise est effectué en appliquant un mode de calcul homogène à l'échelle du bassin.

Organisation de l'étude

L'étude HMUC a été menée simultanément sur le secteur amont et le secteur aval du territoire du SAGE Creuse subdivisé en 28 unités de gestion (UG). En raison de l'étendue et des spécificités du territoire, l'analyse de la partie aval a été confiée à un groupement de prestataires externes (SUEZ Consulting - CPGF Horizon). Les analyses pour le secteur amont du bassin versant de la Creuse ont été réalisées en interne par l'EPTB Vienne. L'EPTB Vienne a assuré la coordination technique de l'étude.



Concertation continue : 27 réunions (dont 11 réunions techniques, 5 réunions d'information, 5 réunions d'expertise et 6 réunions de validation), 6 consultations dématérialisées et plus de 600 contributions réceptionnées ayant fait l'objet d'une réponse et d'une prise en compte individuelle.

Résultats à retenir

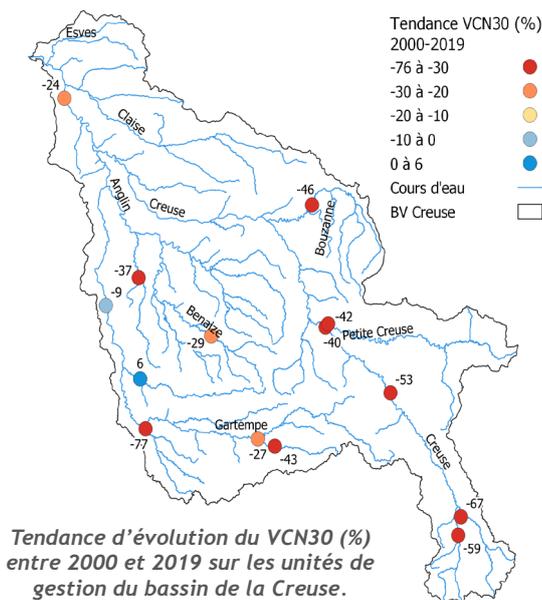
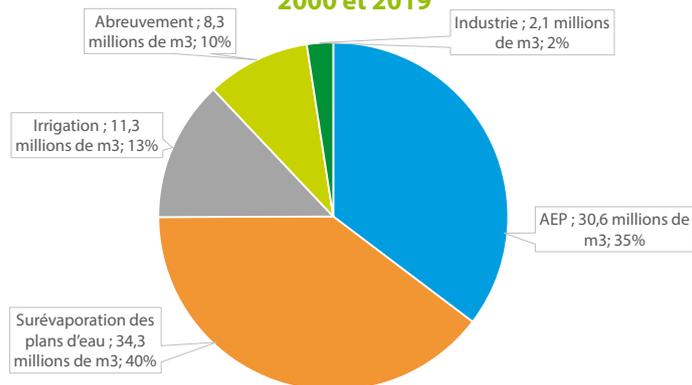
1- Chute des débits actuels entre 2000 et 2019

Au cours de la période 2000-2019, une tendance significative à la baisse des débits, et notamment des débits les plus bas sur 30 jours consécutifs (VCN30) a été observée dans la majorité des stations hydrométriques. Cette constatation indique clairement une diminution des débits actuels.

2- Caractérisation des usages entre 2000 et 2019

Durant la même période, les prélèvements nets ont atteint une somme dépassant les 61,4 millions de m³ annuellement, avec seulement 30% de ces volumes réintégrés au milieu naturel. Les principaux usages identifiés incluent la surévaporation des plans d'eau (40%), l'eau potable (35%), et l'irrigation (13%).

Répartition moyenne des prélèvements par an entre 2000 et 2019



3- L'impact des usages à l'horizon 2050

Les prévisions indiquent une tendance à la diminution des débits estivaux (QMNA5) d'ici 2050 pour toutes les unités de gestion. Cela résulterait d'un effet combiné du changement climatique et des usages, accentuant ainsi l'écart entre le régime influencé* et le régime désinfluencé**.

DE L'ÉTUDE ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

4- Volumes prélevables et besoin de régulation

L'application des volumes prélevables implique une baisse globale à l'échelle du bassin de la Creuse de 22% des prélèvements règlementés entre août et octobre par rapport aux volumes actuellement prélevés.

Ce ratio est variable selon les unités de gestion : les baisses de volumes prélevables sont bien plus marquées à l'aval qu'à l'amont du territoire.

5- Adaptation nécessaire à l'horizon 2050

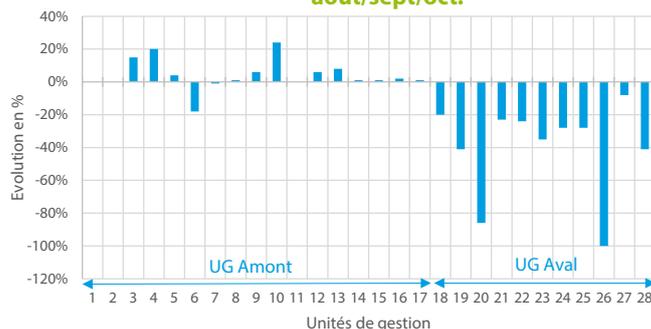
En cohérence avec la diminution des débits naturels mise en évidence par les analyses du volet climat (diminution du QMNA5 de 5 à 30%), une forte diminution des volumes prélevables de basses eaux est à anticiper. A l'horizon 2050, les volumes prélevables de toutes les UG devraient fortement diminuer et pourraient même être nuls sur certains mois pour 20 unités de gestion.

Les analyses mettent en lumière un impératif d'adaptation ambitieuse et rapide pour préserver la ressource en eau. Des actions à court terme, comme l'ajustement des pratiques, et à plus long terme, incluant l'aménagement du territoire, sont nécessaires. Ces évolutions impliquent également une adaptation des politiques publiques pour soutenir les changements à opérer notamment dans le domaine agricole. Ces ajustements doivent être pris en compte dans l'élaboration du SAGE Creuse.

*Régime influencé : prise en compte des prélèvements par les usages

**Régime désinfluencé : retrait des prélèvements par les usages

Evolution des volumes prélevables en % par unités de gestion par rapport aux volumes règlementés moyens entre 2000 et 2019 en août/sept/oct.



Unités de gestion du bassin de la Creuse pour lesquels les volumes prélevables ne pourraient pas être garantis en 2050

VALIDATION ET INTÉGRATION DE L'ÉTUDE DANS LE SAGE CREUSE

Procédure d'activation des volumes prélevables

Conformément à l'article R212-47 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a la prérogative de déterminer l'organisation du partage de la ressource en eau. Suite à la validation par la CLE du SAGE Creuse de l'étude HMUC et des volumes prélevables répartis mensuellement entre usagers, le Président de la CLE a sollicité la Préfète coordonnatrice du bassin Loire Bretagne pour notifier par arrêté préfectoral les volumes prélevables et leur répartition par usages selon les modalités décidées par la CLE.

L'étude HMUC Creuse : un socle solide pour l'élaboration du SAGE Creuse

L'étude HMUC constitue une étude structurante pour l'élaboration du SAGE Creuse. L'apport de connaissance est particulièrement important et cette étude sera par conséquent exploitée pour l'écriture du SAGE en vue de sa mise en œuvre

Validation par la commission locale de l'eau

Le 26 mai 2023, la CLE a validé l'étude HMUC et les volumes prélevables répartis mensuellement par usagers et par unité de gestion. Cette décision, marquée par un vote à 65% favorable et un soutien important des élus et associations,



CLE du SAGE Creuse du 26 mai 2023 : validation des volumes prélevables

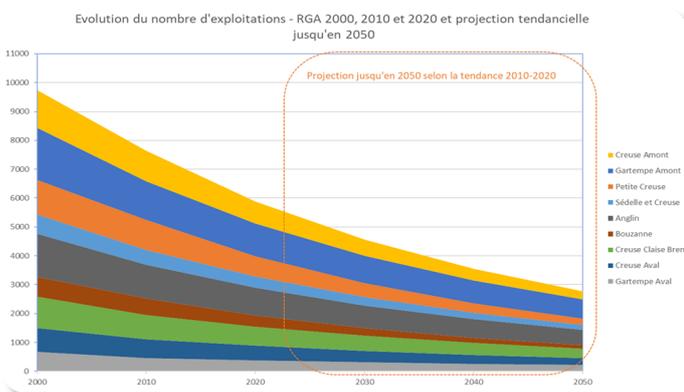
acte une volonté forte de la CLE de progresser dans la gestion quantitative et d'atténuer les déséquilibres constatés qui risquent de s'accroître sans mesures correctives adaptées.

en 2026-2027. La finesse des résultats disponibles permettra de définir unité de gestion par unité de gestion un plan d'actions et d'adaptation visant à conserver ou à rétablir l'équilibre quantitatif à des échelles opérationnelles. Ce mode opératoire permettra d'aboutir à des orientations et des objectifs précis et concertés, déclinables dans les différents outils opérationnels déjà en place sur le territoire.

SCENARIO TENDANCIEL

Suite à la validation du diagnostic du SAGE en 2022, le scénario tendanciel a été réalisé en régie par l'EPTB Vienne et une phase de prise en compte des remarques, des compléments et des différents retours est en cours. Ce document consiste à estimer les tendances d'évolution des usages et à les confronter à leurs effets sur les milieux, tout en considérant les actions en cours ou prévues. Une prévision de l'état probable de l'eau, des milieux et de la ressource à différentes échéances résulte de cette phase. Le niveau de connaissance prospective sur les différents sujets est hétérogène : l'impact du dérèglement climatique est par exemple largement documenté, tandis que des sujets tels que l'évolution attendue des usages, en particulier par filières économiques restent particulièrement déficitaires en connaissance. Quelques grandes tendances d'évolution sont proposées ci-après.

Une évolution tendancielle globalement défavorable au bon fonctionnement du territoire

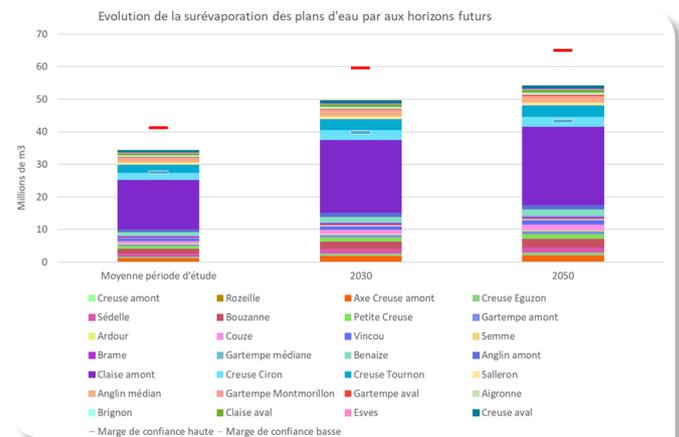


Projection tendancielle à l'horizon 2050 du nombre d'exploitations sur le bassin de la Creuse

- Une diminution tendancielle des débits qui impacte de manière transversale les milieux, la biodiversité, les usages et la qualité de l'eau
- Un risque réel d'indisponibilité en eau potable à l'horizon 2050 sur certains secteurs, sans remettre en cause profondément un fonctionnement satisfaisant des milieux
- Une diminution tendancielle du nombre d'exploitations agricoles et une augmentation de la surface agricole par exploitation interroge sur le devenir de cette activité sur

un territoire recouvert à près de 75% par de la surface agricole

- En 2033, 61% des agriculteurs du bassin de la Creuse auront atteint l'âge de départ à la retraite
- Des interrogations majeures sur l'évolution du mode d'agriculture découlent de ces constats : intensification des pratiques ? baisse de surfaces agricoles ? Développement de pratiques agroécologiques nécessitant plus de mains d'œuvre ? ...
- Le dérèglement climatique accentue significativement l'impact des plans d'eau (augmentation des pertes d'eau par évaporation, réchauffement...)



Evolution des volumes annuels surévaporés par les plans d'eau par unité de gestion aux horizons 2030 et 2050

Des adaptations nécessaires qui pourront s'appuyer sur de nombreux atouts du territoire

- De nombreux secteurs encore relativement préservés peuvent s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature : préservation et restauration des zones humides, mise aux normes d'étangs et suppression d'étangs sans usage, maintien des haies voire replantation, gestion de la ripisylve pour atténuer le réchauffement des eaux, favorisation de l'élevage extensif, maintien des prairies permanentes et développement de pratiques agroécologiques s'appuyant sur la vie des sols...
- Des aménagements existants, notamment les grandes retenues de barrage, pourraient être mobilisés et adaptés pour assurer une meilleure disponibilité en eau sur certains secteurs.

Suite de l'élaboration du SAGE :

Sur la base du scénario tendanciel, les acteurs du territoire contribueront à la production de la stratégie du SAGE, document qui complétera le scénario tendanciel. Cette stratégie vise à définir collectivement les objectifs que la CLE se fixe pour le bassin de la Creuse, en considérant les tendances d'évolution du territoire. Pour construire cette phase, une large concertation sera organisée dans une logique ascendante avec la mobilisation des 3 commissions géographiques, une consultation dématérialisée sur les objectifs et un travail avec le bureau de la CLE et la CLE afin d'arrêter une stratégie en fin de 1er semestre 2024. Sur la base de l'ensemble de ces étapes de concertation et de ces documents, l'écriture du SAGE pourra débuter en 2024 en vue de sa mise en œuvre prévue en 2026-2027. L'objectif est d'aboutir à un SAGE opérationnel déclinant ses modalités à l'échelle d'unités géographiques qui faciliteront leur prise en compte dans les outils de gestion existants (d'une dimension similaire aux unités de gestion de l'étude HMUC décrite précédemment).

LES DEMARCHES QUANTITATIVES APPLIQUEES SUR LE SAGE CREUSE

Le plan de résilience de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Appel à Projets (AAP) «Sobriété des usages» lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) dans le cadre de son plan de résilience constitue une opportunité pour les Communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et Syndicats du bassin. Ouvert du 1er avril 2023 au 31 décembre 2023, cet appel vise à répondre aux défis du dérèglement climatique, amplifiés par les enseignements tirés de la sécheresse estivale de 2022.

Les participants à cet AAP peuvent bénéficier de subventions allant jusqu'à 70% pour la mise en œuvre de projets variés. Les projets éligibles englobent des études préalables et diagnostics, des travaux visant à réduire les consommations en eau (comme l'installation de systèmes de recyclage des eaux de processus ou d'effluents après traitement), ainsi que des équipements pour le suivi et la réduction des consommations en eau (tels que le matériel de comptage et les équipements de gestion).

Démarche d'économie d'eau sur le SAGE Creuse

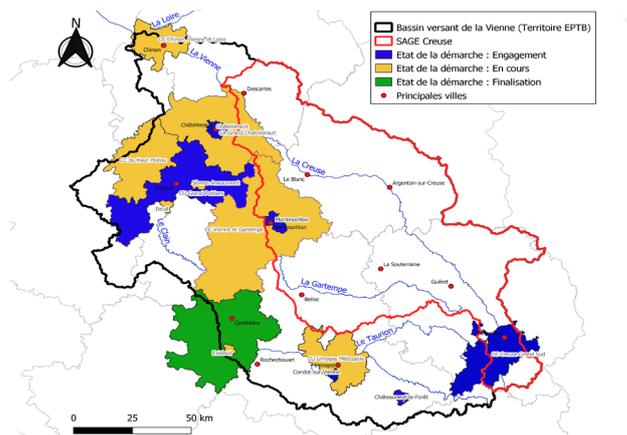
Sur le bassin de la Creuse, la démarche d'économie d'eau pilotée par l'EPTB Vienne intègre désormais des structures clés, notamment la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut, Montmorillon, les Communautés de Communes Vienne et Gartempe et Creuse Grand Sud. Déployée depuis un an, cette initiative a rassemblé des communes et des intercommunalités volontaires pour réduire leur consommation d'eau. Ces collectivités présentent des consommations d'eau significatives pour satisfaire l'ensemble des services qu'elles proposent à leurs administrés. Les gisements d'économie sont donc importants ainsi que l'image de la collectivité vis à vis des citoyens. Les résultats initiaux sont prometteurs, avec des prévisions indiquant une réduction potentielle d'environ 30% des consommations annuelles sur les sites d'étude grâce à la mise en œuvre des recommandations du plan d'action.

En partenariat avec le bureau d'étude Enviro-Développement, des diagnostics ont été menés sur des sites spécifiques, conduisant à des recommandations précises pour diminuer la consommation d'eau dans les bâtiments et espaces publics. La démarche suit une méthodologie rigoureuse. Elle débute par une réunion de

Les opérations collectives, axées sur la réduction des consommations en eau, peuvent inclure des équipements nécessaires à la mise en place de la télé ou radio transmission des consommations, avec une subvention supplémentaire pour le remplacement de compteurs classiques par des compteurs intelligents. Les projets peuvent également intégrer des équipements hydro-économiques et des systèmes de récupération d'eau de pluie, ainsi que des actions d'animation et de communication visant à sensibiliser à la réduction des consommations en eau.

Pour participer aux opérations collectives, une étude diagnostic préalable est requise. Cette étude doit mettre en évidence les enjeux environnementaux, décrire les problématiques, proposer des solutions techniques et financières, justifier la pertinence de l'opération collective en estimant les économies d'eau réalisables, et définir le périmètre d'intervention, les structures visées, ainsi qu'un objectif chiffré à atteindre. L'AAP représente ainsi une opportunité significative pour les acteurs du bassin Loire Bretagne de contribuer à la sobriété des usages et à la résilience face aux enjeux climatiques.

lancement visant à sensibiliser les acteurs de la collectivité aux enjeux liés à l'eau et à définir le périmètre d'intervention des sites à investiguer. Ensuite, un prestataire effectue un diagnostic précis de chaque site, recensant les usages, équipements, et identifiant les éventuelles fuites grâce à des mesures de débits et de pressions. Sur la base de ces diagnostics, des priorités d'interventions sont définies, inscrites dans un plan d'actions hiérarchisé en fonction des critères de coût, de volume récupérable, et de durée d'amortissement des investissements. Enfin, un plan de communication valorise la démarche auprès des élus, agents de la collectivité, et des administrés, intégrant un suivi des actions programmées et un bilan des résultats obtenus.



Structures intégrant la démarche économie d'eau

Révision de la charte du PNR de la Brenne

Le 6 juillet dernier, le Comité syndical du Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne a unanimement approuvé le projet de Charte 2025-2040, marquant une étape décisive pour le renouvellement du classement du territoire en tant que Parc Naturel Régional.

La révision de la Charte est motivée par la fin de la précédente et par l'extension partielle du territoire vers le sud, intégrant dix nouvelles communes.

Au cours de cette révision, les parties prenantes ont eu l'occasion de contribuer, favorisant une expression plurielle. L'ambition de la nouvelle Charte repose sur trois piliers et une mesure transversale, totalisant 31 mesures, pour préserver et renforcer ce « territoire vivant ».

Cette quatrième Charte, couvrant la période 2025-2040, vise à répondre aux défis de la crise climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Elle doit guider le PNR dans l'établissement d'une trajectoire définissant une vision pour le territoire à l'horizon 2040.



Étapes de la révision de la Charte du PNR de la Brenne

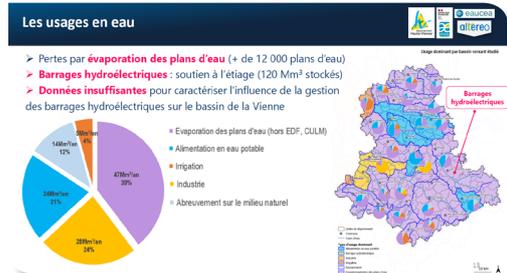
Etude de faisabilité du Département de la Creuse pour la création de prises d'eau potable dans des retenues destinées à l'hydroélectricité

Le Département de la Creuse explore la faisabilité de créer des prises d'eau potable dans les retenues hydroélectriques sur les cours d'eau Creuse et Thaurion. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de 2020.

Après une phase de collecte des données et de modélisation, les premiers résultats mettent en évidence les avantages et inconvénients de ces prélèvements et la possibilité d'utiliser le stock d'eau hivernal pour sécuriser l'alimentation en eau potable tout en limitant la pression sur la ressource en période de tension, notamment l'été.

Etude ressource du Département de la Haute Vienne

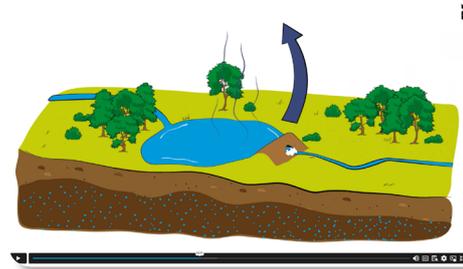
Le Département de la Haute-Vienne a lancé en septembre 2021 une vaste étude prospective sur une période de 3 ans pour évaluer la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. Cette initiative poursuit deux objectifs majeurs : promouvoir la gestion de l'eau en tant que bien commun et favoriser une gouvernance partagée de la ressource pour renforcer la solidarité entre les territoires amont et aval, ainsi qu'entre les zones rurales et urbaines. L'ambition est de définir d'ici fin 2024 des orientations pour établir un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, projeté sur des axes stratégiques à l'horizon 2023, 2040 et 2050.



Support de travail partagé lors du COPIL n° 3 de l'étude ressource du département de la Haute Vienne

Stratégie étang(s) : publication par l'EPTB Vienne d'une vidéo pédagogique sur la surévaporation des plans d'eau

L'EPTB Vienne propose une nouvelle vidéo pour expliquer et mettre en évidence l'impact quantitatif des plans d'eau. Cette vidéo à vocation pédagogique explique le phénomène biophysique d'évaporation accentué par les plans d'eau qui interceptent les écoulements et génèrent des pertes d'eau particulièrement élevées sur le territoire lors des périodes estivales. En dernière partie de la vidéo, des solutions concrètes sont abordées pour atténuer l'impact des plans d'eau (présentation d'aménagements nécessaires) notamment avec la solution de la suppression de plans d'eau et le rappel du dispositif de prime à l'attention des propriétaires volontaires porté par l'EPTB Vienne.



Extrait de la vidéo de la surévaporation des plans d'eau

La lettre du SAGE Creuse



20, rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Directeur de la publication : Jérémie GODET,
Président de l'EPTB Vienne
Rédaction : EPTB Vienne
Photos : EPTB Vienne sauf mention particulière
Impression : 900
Décembre 2023

Financé par

